

Le système électoral américain

Dernière étape de la course à la Maison-Blanche, le président et le vice-président seront élus en novembre 2024 pour quatre ans par le **collège des grands électeurs** au **suffrage universel indirect**.

Les États-Unis sont une fédération, on **ne décompte pas les voix au niveau national (comme en France)**, mais pour chaque **État des États-Unis** d'Amérique.

Chaque État a droit à autant de grands électeurs qu'il a de **représentants au Congrès (538 délégués)**.

Les États n'ont **pas le même poids dans le collège des grands électeurs** : les voix de la Californie (55 votes) comptent plus que celles réunies des treize États les moins peuplés.

Le Texas (38 votes), New York (29), la Floride (29) , l'Illinois (20) pèsent lourd dans le résultat.

Les **538 grands électeurs** désignés au **suffrage universel direct** (dans chaque État, le "ticket" gagnant à la [majorité relative](#) obtient la totalité des grands électeurs) sont chargés d'élire le président.

Leur mandat étant quasi impératif, dès que l'ensemble du collège est élu (novembre 2024), on connaît le nom du futur président. Son élection "officielle" » n'a pourtant lieu qu'en décembre. Sa prise de fonction pour un mandat de quatre ans intervient en janvier 2025.

(Le collège des grands électeurs n'existe qu'à l'occasion de la fonction qu'il est appelé à remplir et uniquement pour celle-ci.

Le caractère éphémère de ce collège apparaît comme autant de garanties

empêchant des déviations, comme la confiscation du pouvoir par un groupe d'individus ou par un État.